

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## COMMUNE DE MONTBIZOT

Séance du 24 Septembre 2015

**L' An deux mil quinze**

**Le vingt-quatre septembre à vingt heures trente**

**Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Alain BESNIER, Maire**

**Étaient présents :** Alain BESNIER, Laurent CAURET, Stéphanie GUYON, Eric VÉRITÉ, Roger CHANTELOUP, Stéphanie TURPIN, Catherine PORCHER, LAURENT BOBOUL, François MADEC, Pascale SOUDÉE, Richard MAREAU, Cyril COUTARD, Yannick REBRÉ

**Absents excusés :** Jocelyne PICHON, Eugène BESNARD, Brigitte GAINARD, Julie VIOT, Samuel BONNEAU, Caroline ÉVRARD

**Absent : /**

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Laurent BOBOUL a été nommé secrétaire de séance.

Convocation :  
18 septembre 2015

Eugène BESNARD donne pouvoir de vote à Alain BESNIER  
Jocelyne PICHON donne pouvoir à Laurent CAURET  
Brigitte GAINARD donne pouvoir à Roger CHANTELOUP  
Caroline EVRARD donne pouvoir à Stéphanie TURPIN.

Le pouvoir de Julie VIOT à Pascale SOUDEE n'est pas validé pour le motif suivant : non manuscrit, ni signé

### **ORDRE DU JOUR :**

Budget supplémentaire 2015  
Travaux rue des Forges : Eclairage public choix de l'entreprise  
Travaux rue des Forges : Effacement des réseaux avec le Département  
Travaux rue des Forges : Consultation Maîtrise d'oeuvre  
Parking de la gare : demande de fonds de concours  
Acquisition de jeux : demande fonds de concours et subvention CAF  
Plan Local d'Urbanisme : Choix du cabinet  
Redevance pour occupation du domaine public : gaz  
Subvention aux associations : subvention exceptionnelle « Les Amis de la cantine »  
Aménagement « Le Tertre » : convention CAUE  
Animaux errants : convention CANIROUTE 2016  
Société publique locale ARTESART : approbation des comptes de l'exercice 2014  
Accessibilité mairie agence postale : devis mobilier poste et subvention  
Honoraires : cabinet Arthemis  
Informatique école : demande de CTI contrat territorial innovant  
Partenariat Communauté de communes / Maison de l'Europe  
Motion : production de documents d'enseignement scolaire à charge des communes

### **DIVERS**

Le Conseil Municipal prend connaissance du procès-verbal transcrit à l'issue de la réunion du 6 juillet dernier. Il n'émet aucune observation particulière et décide, à l'unanimité de ses membres, de l'adopter.

**BUDGET  
SUPPLEMENTAIRE  
2015**

2015-070

M. CAURET Laurent, Adjoint en charge des finances rappelle que le Conseil Municipal a voté le 22 décembre dernier le budget primitif 2015 et le Compte administratif 2014, le 6 avril dernier.

Il explique que le budget supplémentaire permet d'intégrer les résultats de clôture de 2014. Il présente en détail les recettes et dépenses nouvelles pour chaque section.

Section de fonctionnement :

Les recettes et dépenses nouvelles s'élèvent à 226 156.00 €

Section d'investissement :

Les recettes et dépenses nouvelles s'élèvent à 293 676 €

Au cumul, le budget s'équilibre

En recettes et dépenses de fonctionnement à 1 325 426.00 €

En recettes et dépenses d'investissement à 1 118 268.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents le budget supplémentaire 2015.

**Aménagement  
rue des Forges**

**Eclairage public :  
choix de l'entreprise**  
2015-071

Dans le cadre des travaux d'effacement des réseaux de la Rue des Forges, M. Le Maire donne lecture du rapport d'analyses relatif à la consultation sur la fourniture et pose d'éclairage public.

Vu le rapport établi par la société SAFEGE, en charge de l'ingénierie, la société la mieux-disante est INEO sise 2 Rue Albert Einstein pour un montant estimatif HT de 36 612.00 € (soit 43 934.40 € TTC).

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition d'INEO et autorise M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à ce dossier.

**EFFACEMENT DES  
RESEAUX AERIENS  
D'ELECTRICITE ET DE  
TELEPHONE  
Rue des Forges**  
2015-072

Par délibération en date du 3 décembre 2009, Le Conseil Municipal a donné son accord sur le principe d'une opération d'effacement du réseau électrique et téléphonique existant.

L'étude d'exécution réalisée par les entreprises titulaires du marché départemental fait ressortir un coût pour l'électricité de 90 000 € HT et pour le génie civil de télécommunication 35 000 € HT.

Conformément à la décision du Conseil Général en date du 8 octobre 2001 et du 7 février 2002, le reste à financer par la commune est de 20% du coût HT soit 18 000 € net pour l'électricité et 60 % du coût HT soit 21 000 € net pour le génie civil de télécommunication.

Orange assurera la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de câblage et de dépose du réseau dont le financement est assuré à 60 % par la commune et à 40 % par le Conseil Général.

La mise en souterrain du réseau d'éclairage public est assuré sous la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de la ville.

Après avoir entendu cet exposé, Le Conseil Municipal :

Confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune

- Sollicite le Département pour la réalisation de ce projet,
- Accepte de participer à 20% du coût HT des travaux soit 18 000 € net pour l'électricité,
- Accepte de participer à hauteur de 60 % du coût HT des travaux soit 21 000 € net pour le génie civil de télécommunication,
- Confirme l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune
- Autorise M. Le Maire à signer tout acte administratif, comptable ou financier relatif à la réalisation de ce projet
- Le Conseil Municipal prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de la réalisation que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

**Aménagement de voirie  
Rue des Forges**

**Maîtrise d'oeuvre**  
2015-073

Suite aux travaux d'effacement des réseaux aériens électriques et téléphoniques de la Rue des Forges, un aménagement de la voirie sera réalisé.

Afin d'assurer la maîtrise d'œuvre de ces travaux, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de passer le marché selon la procédure adaptée et autorise M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à cette consultation.

**PARKING DE LA GARE**

**Demande  
de fonds de concours  
Communauté  
de communes  
Porte du Maine**  
2015-074

M. Le Maire dresse le récapitulatif des aides financières perçues au titre des travaux pour l'extension du parking de la Gare. Considérant que le reste à charge pour la commune est supérieur à 20%, il propose qu'une demande de fonds de concours soit faite auprès de la CCPM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sollicite, à l'unanimité, un fonds de concours de 10 000 € auprès de la Communauté de Communes des Portes du Maine et autorise M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

**JEUX  
Ecole**

**Demande  
de fonds de concours  
Communauté  
de communes  
Porte du Maine**  
2015-075

M. Le Maire rappelle que lors de la séance du 9 mars dernier, la commune avait envisagé l'achat d'un bac à sable couvert pour l'ensemble du groupe scolaire après vote du budget supplémentaire. Le montant du projet s'élève à 3 196.14 € HT soit 3 835.37 € TTC.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de réaliser cet achat,
- de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes des Portes du Maine
- D'autoriser M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à cet achat.

**JEUX  
Ecole**

**Demande  
De participation  
financière  
CAF  
2015-076**

M. Le Maire rappelle que lors de la séance du 9 mars dernier, la commune avait envisagé l'achat d'un bac à sable couvert pour l'ensemble du groupe scolaire après vote du budget supplémentaire. Le montant du projet s'élève à 3 196.14 € HT soit 3 835.37 € TTC.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de réaliser cet achat,
- de solliciter un fonds de concours auprès de la CAF de la Sarthe,
- D'autoriser M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à cet achat.

**PLAN  
LOCAL D'URBANISME**

**Choix du bureau  
d'études**

2015-077

M. Le Maire rappelle la délibération du 13 avril 2015 actant la révision du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal.

Il informe que la consultation pour le choix d'un bureau d'étude, conformément au code des marchés publics, a été lancée le 19 juin 2015.

L'ouverture des plis a eu lieu le 6 juillet 2015. Six offres ont été déposées puis analysées et classées par le SCOT du Pays du Mans.

Considérant que le rapport d'analyse établi par le Pays du Mans indique que l'offre la mieux-disante est celle du cabinet d'études « Atelier d'Ys » sis 21 rue du Trèfle à La Mézière (35520),

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres de le retenir pour un montant d'honoraires de 20 425 € HT pour la révision du PLU et autorise M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

**REDEVANCE POUR  
OCCUPATION DU  
DOMAINE PUBLIC  
GAZ 2015**

2015-078

Le Conseil Municipal prend connaissance du mode de calcul concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel. La redevance est basée sur la longueur de canalisations de gaz naturel situées sous le domaine public communal, à savoir 5392 mètres (L) avec application de la formule  $(0.035 \times L) + 100$  € et un coefficient de 1.16 soit :

$(0.035 \times 5392) + 100 = 288.72 \times 1.16 = 335.00$  (arrondi à l'euro supérieur)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, n'émet aucune observation particulière sur ce mode de calcul et accepte le montant de 335.00 € comme redevance due au titre de l'année 2015.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à cette redevance.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

**SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE**

**« Les Amis  
de la cantine »**

2015-079

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder une subvention exceptionnelle :

- à l'association « les Amis de la cantine de Montbizot » pour un montant de 2 000 €

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à cette subvention.

**CONVENTION  
D'AMENAGEMENT  
CAUE**

**Le Vieux Tertre**

2015-080

Dans le cadre d'un aménagement de la place du « Vieux Tertre », la commune sollicite le concours du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour l'accompagner et apporter son savoir-faire en matière de patrimoine architectural rural et urbain. Le projet comprend l'aménagement de la placette, la sécurisation de la douve, la réalisation d'une voie permettant aux riverains d'accéder à leur garage et l'insertion paysagère des « Points d'Apport Volontaire ».

Le coût de l'étude réalisée par le CAUE est estimée à 500 € .

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de solliciter le concours du CAUE et autorise M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

**CANIROUTE**

**Convention 2016**

2015-081

M. Le Maire donne lecture à l'assemblée délibérante de la proposition de convention établie par CANIROUTE pour 2016 concernant la prestation de fourrière et moyennant la somme de 1.50 € / habitant.

Considérant que la divagation des animaux errants concerne toutes les communes, il est demandé, à l'unanimité des membres, que ce dossier soit évoqué en Conseil Communautaire.

**AGENCE POSTALE  
Ameublement pour mise  
en accessibilité PMR**

2015-082

Dans le cadre du réaménagement de la distribution intérieure de la mairie, de l'agence postale et de la MJC, il est nécessaire de revoir l'agencement intérieur de l'APC et notamment le mobilier qui n'est pas adapté.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal d'une proposition établie par la société TILT. Il indique également que le groupe « la Poste » peut apporter une aide financière pour les besoins de fonctionnement de l'activité de ce service communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter l'aide financière du groupe « La Poste » basée sur le devis de la société TILT et autorise le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier s'y rapportant.

**URBANISME  
Assistance juridique**

2015-083

M. Le Maire rappelle la situation qui oppose la Commune à un propriétaire concernant une construction illicite sur une parcelle située en zone UZ au regard du PLU. IL explique que celui-ci a édifié un garage sur son terrain malgré l'arrêté d'opposition à la déclaration préalable en date du 6 mars 2015. Après lui avoir ordonné l'enlèvement de l'ouvrage illégalement implanté, le propriétaire a décidé de prendre un avocat pour défendre son dossier. Du fait que la situation n'a pas évolué, M. le Maire propose de confier cette affaire à Me FORCINAL Christophe 10 rue du Cirque le Mans, spécialiste en urbanisme et informe l'Assemblée délibérante des frais d'honoraires demandés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne Me FORCINAL Christophe pour assurer la défense et les intérêts de la commune dans l'affaire susvisée et autorise M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à ce dossier.

**CONTRAT TERRITORIAL  
UNIQUE  
matériel informatique  
pour l'école**

2015-084

M. Le Maire rappelle qu'un audit avait été réalisé en 2014 sur l'ensemble du parc informatique de l'école. Il en ressortait qu'un certain nombre d'appareils sont devenus très lents car obsolètes et qu'il était nécessaire de faire câbler l'ensemble du réseau internet pour parer aux problèmes récurrents de connexion.

Le coût du câblage des classes avec installation d'une baie de brassage est estimé à 3607 € HT, la fourniture de 10 ordinateurs (avec Linux) à 2 741.63 € HT, l'installation du logiciel « Ubuntu » et l'ajout de mémoire sur les autres postes à 1791.67 €, soit un total HT de 8 140.30 € HT.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal sollicite du Département de la Sarthe une aide financière au titre du Contrat Territorial Innovant et autorise M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

**VŒUX ET MOTION**

**Transfert de charges  
Cahier d'évaluation  
CE2**

2015-085

M. Eric VERITE rapporte au Conseil Municipal que les mairies devront dorénavant que les mairies devront se charger des copies des cahiers d'évaluation pour les CE2. Après renseignements pris auprès de M. Le Directeur d'école, cela représenterait environ 974 feuilles et également une surcharge de travail pour les secrétaires de mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, dénonce à l'unanimité ce transfert de charges dans un contexte de baisse drastique des dotations et autorise M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

**CAUTION  
CLES DES BATIMENTS  
COMMUNAUX**

2015-086

Suite au changement des portes de la salle polyvalente, il est nécessaire de refaire des clés sécurisées et donc onéreuses. M. CAURET Laurent rapporte que la commune doit régulièrement refaire des clés, notamment pour les associations, ce qui représente un coût annuel important.

Afin de responsabiliser tous les détenteurs de clés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer un montant de 50 € par clé à chaque association. De plus, en cas de perte d'une clé, celle-ci sera refaite au prix coutant à l'association.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

**DIVERS**

**Plaque pour le  
groupe scolaire et  
plan du cimetière**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal des tarifs HT pour faire réaliser une plaque représentant le plan du cimetière (49 €) et une plaque portant le nouveau nom du Groupe Scolaire « Louis Rouzay » (288 €). Les deux devis sont validés.

Un devis a également été établi pour la confection d'un plan de commune (276 € HT) et d'une plaque pour la mairie (69 € HT).

**CdC Portes du Maine  
Comité de suivi : Taxe  
de séjour**

Suite à l'instauration de la taxe de séjour, la Communauté de Communes met en place un comité de suivi afin d'échanger sur l'affectation de cette taxe dont le but, non délocalisable, est de valoriser le territoire pour faire rester et revenir les touristes et gens de passage. Mme Pascale SOUDEE sera la représentante de la commune.

## **Semaine de l'Europe**

Le Conseil Communautaire du 30 juin a validé le partenariat avec la Maison de l'Europe qui se tiendra du 8 au 21 mai. Il est demandé aux communes de pouvoir accueillir et de mettre à disposition une salle des fêtes ou tout autre site susceptible pour un spectacle, une exposition... Il est précisé qu'un comité de pilotage sera mis en place courant septembre. La commune de Montbizot donne un avis favorable.

## **Un fruit pour la récré**

M. Le Maire donne lecture d'un courrier émanant de M. Stéphane LE FOLL, Ministre de l'agriculture concernant la mise en place de l'opération « Un fruit pour la récré » en stipulant que l'Europe finance désormais cette action à hauteur de 76% au lieu de 50%.

## **Tour de table**

M. BESNIER informe que

- dans le cadre des fusions d'intercommunalités, la Communauté de Communes des Rives de Sarthe souhaiterait adhérer à la Communauté de Communes des Portes du Maine,
- Motion TER : M. POIRAUDEAU vient de l'informer que la commune de la Guierche a renouveler une motion concernant l'arrêt des trains de la ligne TER Tours Le Mans Caen.
- L'inauguration du Groupe scolaire « Louis Rouzay » et la cérémonie fêtant les 60 ans de la cantine se dérouleront le 7 novembre 2015 à partir de 10h00.
- Les prochaines élections (régionales) se tiendront les 6 et 13 décembre 2013.

M. Laurent CAURET informe que :

- la commission communautaire de développement économique se réunira le mercredi 7 octobre à 20h00 dans la salle du Conseil Municipal de Montbizot,
- Il fait un point sur la réunion annuelle avec les associations ( un compte-rendu sera rédigé par Juliette et transmis à tous)
- suite à la demande de la CCPM, le prochain article concernera l'installation du panneau lumineux d'informations. Il est précisé que celui-ci est ouvert aux manifestations locales ou ayant un lien direct avec la commune (Basket, chorale...)
- la prochaine commission bulletin et site internet se tiendra le 29 septembre prochain,
- Il recevra semaine prochaine une personne intéressée par l'achat d'une parcelle dans la zone artisanale

M. MADEC rappelle que la commission « Travaux Bâtiments » s'est réunie le 21 septembre dernier. Concernant les travaux de la salle du Pont d'Orne, M. COUTARD demande d'il est nécessaire de conserver une douche. Il souhaite évoquer l'aspect « sécurité » des ERP. Il précise qu'en cas de problème, M. Le Maire serait personnellement tenu responsable.

Un point sera fait avec le secrétariat administratif pour revoir l'ensemble des points à vérifier. Il précise que cela engendrera, notamment au départ, énormément de travail.

Mme GUYON informe qu'il y a deux intervenants extérieurs pour animer les TAP, à savoir le Tennis de Table de Ste Jamme et l'association de musique de la Bazoge au titre de l'apprentissage du Langage des Signes.

M. BESNARD charge Mme FLEURY, Secrétaire Générale, d'informer l'assemblée

délibérante que des devis concernant les travaux de voirie sont en cours et qu'il organisera une réunion dès qu'il les aura en sa possession.  
Les travaux de la Rue des Forges ne sont pas signés car nous sommes dans l'attente de l'aval du Ministère des Finances (réserve parlementaire).  
Mme FLEURY rappelle qu'en signant les marchés avant l'accord, la commune prend le risque de perdre tout financement.

M. Le Maire clôt la séance à 23h10.

Alain BESNIER

Laurent CAURET

Jocelyne PICHON  
Pouvoir à Laurent CAURET

Eugène BESNARD  
Pouvoir à Alain BESNIER

Stéphanie GUYON

François MADEC

Eric VERITE

Brigitte GAINARD  
Pouvoir à Roger CHANTELOUP

Roger CHANTELOUP

Yannick REBRE

Julie VIOT  
/

Catherine PORCHER

Pascale SOUDEE

Caroline EVRARD  
Pouvoir à Caroline TURPIN

Samuel BONNEAU

Stéphanie TURPIN

Richard MAREAU

Laurent BOBOUL

Cyril COUTARD